27 avril 1972 05/01/926

Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale, KIGALI .-

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre nº1316/DOC/R.J. du 15 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que nous serions enchantés d'accueillir les artistes soviétiques au début du mois de juin prochain.-

Toutefois, je me vois dans l'obligation de formuler une réserve : nous n'avons pas de disponibilité budgétaire pour ce genre d'activités.-

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me fixer, à votre plus prompte convenance, sur la réponse à réserver à la note de l'Ambassade Soviétique.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

Gaspard HARELIMANA .-

/ Kag. C./

REPUBLIQUE RWANDAISE



Ministère de la Coopération Internationale

Réf. Nº: Annexe: Objet : Kigali, le 15 Avril 1972 1316/DOC/R.J.

COPIE pour information à: - Son Excellence Consieur le Président de la République Rwandaise à MIGALI.

Nationale & KIGALI.

- Monsieur l'Ambansadeur de la République Rwandaise à Moscou.

A Monsieur le Ministre de l'Information et du Tourisse

hs marquous accord

for début ques

mais n'av ous pas

de budget previe

for ce gentre d'activité

- Eléments de réponse à l'Ambassade URSS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint pour compétence, copie de la note verbale n° 15 du 26 mars 1972 émanant de l'Ambassade de l'URSS et relative au projet de visite au Rwanda d'un groupe d'artistes soviétiques.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Ministre de la Coopération Internationale

CAKIRE Jean

L'Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Kigali présente ses compliments au Ministère de la Coopération Internationale de la République Rwandaise et a l'honneur de lui communiquer ce qui suit:

Dans le cadre des relations d'amité et de coopération existant entre nos deux pays le Ministère de la Culture de l'URSS se propose d'envoyer au Rwanda au cours des mois de mai-juin 1972 un groupe d'artistes soviétiques composé de 25 représentants de Républiques nationales soviétiques.

Le Ministère de la Culture de l'URSS prend à sa charge tous les frais de voyage (aller et retour) y compris les indemnités d'artiste.

Les frais de logement des artistes à l'hôtel, de location des salles de concert et de transport sur le territoire du Rwanda sont à la charge de la partie accueillante. Quant aux collectes de concerts elles sont au bénéfice de la partie accueillante.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère de la Coopération Internationale de la République Rwandaise pour avoir communiqué à elle le consentement de la partie rwandaise à l'arrivée des artistes soviétiques et indiquer quelle période des mois de mai-juin est la meilleure pour les concerts des artistes mentionnés.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Coopération Internationale les assurances de sa haute considération.

Kigali, 1e 26 mars 1972

MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Kigali

Copie: MINISTERE DE L'INFORMATION ET DU TOURISME Kigali